Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

ID: 038-213800535-20220829-DGARDP2022056-AR

**DEPARTEMENT** 

Isère

CANTON

Bourgoin Jallieu

**COMMUNE** 

Bourgoin Jallieu

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE N° DGAR/D/P/2022/056

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE PRISE EN CHARGE ET DE CIRCULATION AUTORISATION DE STATIONNEMENT DE TAXI ADS N°6

# Le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2;

VU le code de la route;

VU le code des transports;

**VU** l'autorisation de stationnement de taxi n° 6 attribuée par arrêté municipal en date du 25 février 2021 à **SASU TAXI RADIO BOURGOIN JALLIEU**,

# ARRÊTE:

### Article 1:

La **SASU TAXI RADIO BOURGOIN JALLIEU** domiciliée à BOURGOIN-JALLIEU, 95 avenue Frédéric Dard est autorisée à faire circuler et stationner comme taxi le véhicule automobile :

Numéro d'immatriculation: FZ-927-JM

Marque (D.1): MERCEDES BENZ

Type du véhicule (D.2.1): M10MCWVPML83501

Numéro dans la série du type (E): W1K2130041A905480

### Article 2:

L'autorisation de stationnement sur le domaine public ne vaut que pour un seul véhicule ;

#### Article 3 :

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de la Tour du Pin.

Fait à Bourgoin-Jallieu, le 29 aout 2022



Vincent CHRIQUI Maire de Bourgoin-Jallieu

Premier vice-président de la CAPI délégué aux Mobilités

Vice-président du Département en charge de la Transition écologique

Envoyé au contrôle de légalité le	A Bourgoin-Jallieu, le
Affiché le	
Notifié le	1